

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Lundi 18 Mars 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 8.1, 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.2), Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, (à partir du 1.1.2), M. Yves MAURICE, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1).

Etaient absents : M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Emmanuel DUMONT, M. Michel JASSEY, Mme Marie ZEHAF.

Secrétaire de séance : M. Alain LORIGUET

Procurations de vote :

Mandants : Y. DELARUE, C. LIME, M. JASSEY

Mandataires : M. DONEY, E. MAILLOT, G. ORY

Attribution de subventions 2019 aux écoles de musique locales

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Soutien et animation du réseau d'enseignement musical : fonds d'aides EM + programme d'animation »	Montant de l'opération : 18 702 €
Sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023	

Résumé :

Le Grand Besançon poursuit son soutien aux écoles de musique en référence au fonds d'aide aux écoles de musique validé au Conseil de Communauté du 17 décembre 2015.

7 associations ont déposé une demande de subvention pour l'année 2019.

Le montant total des subventions proposées pour 2019 pour les écoles de musique associatives dites « locales » est de 18 702 €.

Les écoles de musique associatives ont eu jusqu'au 15 novembre 2018 pour déposer leur demande de soutien dans le cadre du fonds d'aides aux écoles de musique.

7 associations ont sollicité une aide pour l'exercice 2019.

I. Éligibilité des écoles de musique

6 associations répondent aux critères d'éligibilité du fonds d'aide aux écoles de musique et remplissent les conditions des écoles de musique dites « locales ».

L'école de musique de l'Avenir de Saint-Vit et ses environs est éligible aux critères des écoles de musique structurantes. Son instruction est introduite dans le rapport relatif aux écoles de musique structurantes.

II. Calcul des subventions

Le détail de calcul des subventions par école est précisé en annexe.

Le montant total des subventions proposées dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique dites « locales » pour 2019 est de 18 702 € répartis ainsi :

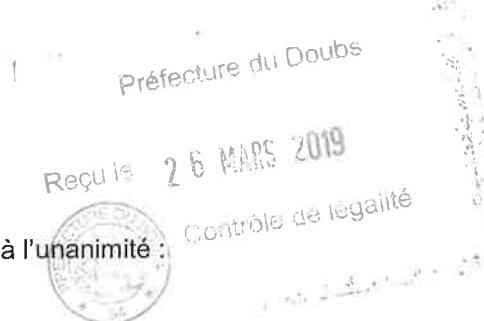
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE EN 2019
ACADEMIE DE MUSIQUE TCHAIKOVSKY	2 168 €
AUXON MUSIC	2 250 €
ACCORD PARFAIT DEVECEY	2 536 €
CLUB DE LOISIRS DE GRANDFONTAINE	3 636 €
ASEP	4 039 €
ASC DE MISEREY SALINES	4 073 €
TOTAL DES ECOLES DE MUSIQUE LOCALES	18 702 €

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution, sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023, de six subventions d'un montant total de 18 702 €, accordées aux écoles de musique associatives dites « locales », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2019 :

- 2 168 € à l'Académie de musique Tchaikovsky,
- 2 250 € à Auxon Music,
- 2 536 € à Accord Parfait à Devecey,
- 3 636 € au Club de loisirs de Grandfontaine,
- 4 039 € à l'ASEP,
- 4 073 € à l'ASC de Miserey Salines.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

NOM DE L'ASSOCIATION	Nombre élèves 25 3013 CAGB	Masses salariale M-1	Calcul subvention Asso				Subventions en 2019
			Forfait / élève	% Masses salariale	Animation territoire	Total subv CAGB 2019	
ECOLES STRUCTURANTES							
EMICA	136	194 803 €	3 400 €	27 720 €	10 000 €	41 120 €	23 124 € 17 976 €
RIC PALENTE ÉCOLE DE MUSIQUE	270	233 795 €	6 750 €	35 069 €	10 000 €	50 000 €	23 144 € 26 856 €
ÉCOLE DE MUSIQUE DU PLATEAU	203	164 180 €	5 075 €	24 627 €	10 000 €	39 702 €	23 124 € 16 558 €
CAEM	207	264 199 €	5 175 €	39 630 €	10 000 €	50 000 €	23 124 € 26 856 €
OH MUNICIPAL DE BESANCON	31	72 140 €	775 €	10 821 €	2 000 €	13 596 €	13 596 €
AMUSO	233	211 860 €	5 825 €	31 779 €	10 000 €	47 604 €	23 124 € 24 460 €
AVENIR DE SAINT VIT	27	51 632 €	6 75 €	7 745 €	2 000 €	10 420 €	10 420 €
<i>Total écoles structurantes CAGB</i>	<i>1 107</i>	<i>1182 669 €</i>	<i>27 675 €</i>	<i>177 391 €</i>	<i>54 000 €</i>	<i>252 442 €</i>	<i>115 720 € 136 722 €</i>
ECOLES LOCALES							
ASEP	77	52 882 €	1 925 €	2 114 €		4 039 €	
ACADEMIE TCHAIKOVSKY	32	34 199 €	800 €	1 368 €		2 168 €	
ASC MUSIERRY SALINES	71	57 451 €	1 775 €	2 298 €		4 073 €	
AT MUSICAL GRAND FONTAINE	64	50 905 €	1 600 €	2 036 €		3 636 €	
ACCORD PARFAIT DEVÈCEY	58	27 149 €	1 450 €	1 086 €		2 536 €	
AUXON MUSIC	90		2 250 €	— €		2 250 €	
<i>Total écoles locales CAGB</i>	<i>292</i>	<i>222 655 €</i>	<i>9 600 €</i>	<i>9 933 €</i>	<i>18 702 €</i>	<i>155 424 €</i>	<i>271 144 €</i>
<i>Total CAGB</i>	<i>1 489</i>	<i>1 415 124 €</i>	<i>37 475 €</i>	<i>356 294 €</i>	<i>54 000 €</i>	<i>115 720 €</i>	<i>136 722 €</i>
<i>Modularisation du calcul</i>							
Forfait / élève						25 €	
% Masses salariale						4%	
Éc locales						15%	
Éc structurantes							

Numéro de l'ordre du jour	Objet ou sujet de l'ordre du jour	Opérations à réaliser	Opérations à réaliser
Ordre du Jour N° 1 : Approbation du rapport d'activité et de bilan financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'année 2018.	Le rapport d'activité et le bilan financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'année 2018 sont présentés au Bureau.	Approbation du rapport d'activité et du bilan financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'année 2018.	Approbation du rapport d'activité et du bilan financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'année 2018.
Ordre du Jour N° 2 : Approbation du budget prévisionnel et du plan de financement pour l'année 2019.	Le budget prévisionnel et le plan de financement pour l'année 2019 sont présentés au Bureau.	Approbation du budget prévisionnel et du plan de financement pour l'année 2019.	Approbation du budget prévisionnel et du plan de financement pour l'année 2019.
Ordre du Jour N° 3 : Approbation du règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.	Le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est présenté au Bureau.	Approbation du règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.	Approbation du règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.
Ordre du Jour N° 4 : Approbation du budget prévisionnel et du plan de financement pour l'année 2019.	Le budget prévisionnel et le plan de financement pour l'année 2019 sont présentés au Bureau.	Approbation du budget prévisionnel et du plan de financement pour l'année 2019.	Approbation du budget prévisionnel et du plan de financement pour l'année 2019.
Ordre du Jour N° 5 : Approbation du règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.	Le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est présenté au Bureau.	Approbation du règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.	Approbation du règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

